



# CODIR 2022 - 2023

**SAMEDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2023**

**PV N°3**

**Présents :** Mmes Patricia FAVE, Agnès GREGOIRE (en visio), Claudine JANNIC (en visio), Christine JEZEGOU, Elsa MARTINS, Sandrine PIERRE;

MM Eric BOIVENT, Sébastien GILLARD, Jean Charles HERVY, Christophe HOUVRARD, Didier LE BRIS, Gaëtan LUCAS, Steeve PACTOLE,

**Invités :** François GUEGAN, Jonathan RIVET (en visio), Vincent PARANT (en visio);

**Excusés :** Alain DAVY, Nicolas METAYER, Monique MORIN

**Secrétaire de séance :** Christophe HOUVRARD

<b>Annexes</b>	<b>Intitulés des annexes</b>
1	Composition du Comité Directeur – Saison 2022 - 2023
2	Calendrier des réunions de Bureaux Directeurs et CODIR
3	Projet Filière Féminine

## **Début de la séance à 9h30 à la Maison des Sports de Ploufragan**

Le Président Eric BOIVENT accueille les élus, les salariés François GUEGAN, Jonathan RIVET et Vincent PARANT, et ouvre la séance.

### **I. Instances dirigeantes**

✚ **Adoption du PV N°1 du CODIR du 17/12/2022**

**A l'unanimité des membres présents, le Procès-verbal du CODIR du 17 décembre 2022 est validé à l'unanimité des membres présents.**

### **II. Licences**

✚ **Etat au 31 mars 2023**

Au 31 mars 2023, le CD 22 enregistre 4 713 licences.

	<b>LICENCIES</b>	<b>VARIATION SUR 12 MOIS</b>
<b>FEMMES</b>	<b>1 770</b>	<b>+ 126</b>
<b>HOMMES</b>	<b>2 943</b>	<b>+ 477</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 713</b>	<b>+ 603</b>

Les catégories masculines ont progressé de 60 à 62% du total des licenciés.

Les féminines ne représentent désormais que 38% des licenciés costarmoricains.

Il est également enregistré 1 277 licences hors club – contact – OBE.

En U7-U9-U11, nous enregistrons environ 1 400 mini basketteurs.

Le CD22 avait lancé le défi 4 700<sup>ème</sup> licencié qui a permis de récompenser Alex BRUGALET, 4 ans, licencié au club de West Emeraude. Alex a gagné 2 places pour le show des Harlem's Globe Trotters prévu à Steredenn le vendredi 7 avril.

### III. **Statuts types des Liges et Comités**

A l'Assemblée Générale du 9 juin 2023 qui se tiendra à Plémet, les nouveaux statuts du CD 22 seront présentés aux représentants des clubs présents et soumis à leur vote pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **Principales modifications**

##### ○ **Assemblées Générales**

Lors des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires fédérales, les clubs seront toujours représentés par des délégués qu'ils éliront, suivant le niveau de pratique le plus élevé, soit à l'AG départementale ou régionale.

Pour les Assemblées Générales électorales FFBB, les représentants des comités et des ligues seront désignés par les membres du Comité Directeur, selon les modalités suivantes :

- 2 délégués (1 homme / 1 femme) pour les comités / ligues de 0 à 7 000 licenciés
- 4 délégués (2 hommes / 2 femmes) pour les comités / ligues de plus de 7 001 licenciés

Le nombre de voix sera fixé 30 jours avant l'AG fédérale électorale.

##### ○ **Dispositions spécifiques aux Présidents de LR**

3 mandats de plein exercice de 4 ans

Suite aux fusions de régions, certains Présidents de LR pourront exercer un 4<sup>ème</sup> mandat à compter de 2024.

##### ○ **Autres dispositions**

- Composition du Comité Directeur limité à 2 membres d'un même club le jour de l'élection
- Composition du Bureau fixé entre 25% et 50% du nombre de membres du Comité Directeur
- Election du Président du CD/LR par l'Assemblée Générale électorale
- Déclaration d'intérêts de certains membres qui seront définis par un Comité d'éthique
- Parité des instances dirigeantes régionales pour 2028
- Dissociation statutaire des types d'Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Electives
- Autorisation des réunions des instances dirigeantes à distance
- Ouverture des modalités de validation des comptes
- Toilettage et actualisation de certaines dispositions
  - ✓ Loi du 01/07/1901 : 16 ans révolus
  - ✓ Publication des PV des instances
  - ✓ Postes réservés (médecin, représentant département, jeunes,...)

- ✓ Rémunération des dirigeants

#### IV. Atelier Flux RH

##### **Demande**

Dans le cadre d'une demande de mise à disposition, l'organisme demandeur doit prendre contact avec l'élu de la structure.

L'employeur prend une semaine pour étudier la faisabilité et apporter sa réponse à la structure demanderesse.

##### **Ordre de mission**

L'employeur réalise un ordre de mission en suivant le modèle produit par la FFBB.

Le salarié reste sous l'autorité de son employeur pour cette mission.

Le salarié mis à disposition se présente à sa mission avec ce document signé par toutes les parties.

##### **Temps de travail**

Les salariés sont mis à disposition sur leur temps de travail.

Il leur est ainsi interdit de travailler pendant leurs congés payés.

##### **Equipe Technique Régionale**

Les Equipes Techniques Régionales (ou autres dénominations) sont proposées au Bureau Fédéral, et leur validation déclenche une convention de mise à disposition de la Ligue Régionale vers les Comités.

##### **Formateurs**

Dans le cadre des formations organisées par les Instituts Régionaux de Formation, les mises à disposition doivent être financées directement par les instituts selon une fourchette qui reste à établir.

##### **Recrutement**

Création d'une bourse d'emploi au niveau fédéral

#### V. Pratiques Fédérales 5x5

##### **Compétitions**

###### **Constats**

- Arrivée de nouveaux pratiquants
- Augmentation du nombre d'équipes en championnats
- Problème de gestion des créneaux de salles
- Manque d'équipements, etc...

###### **Solutions autour des formats et de la structuration des championnats**

- Nombre d'équipes par poules, nombre de poules, nombre de rencontres, phases finales
- Jours des rencontres, horaires, calendrier

##### **Hors compétitions**

Les mentalités changent et nous devons nous adapter.

Certains nouveaux pratiquants, jeunes et moins jeunes, souhaitent ne pas faire de compétition. Mais nous devons néanmoins leur autoriser la pratique et les fidéliser. Nous devons gérer ces licenciés en leur proposant entraînements, basket loisir ou 3x3 avec un encadrement (format et contenu des séances).

#### ✚ Objectifs

Revisiter nos pratiques d'entraînement et de compétition pour favoriser accueil et fidélisation des licenciés quelque soient leurs souhaits de pratiques.

#### ✚ Méthode

Partager nos actions inspirantes (LR / CD/ Clubs)

#### ✚ Pratiques d'entraînement

Fonctionnement en Académie : regroupement d'entraîneurs et de joueurs sur le même créneau ; travail par niveau sans tenir compte des catégories d'âges.

Séparation des créneaux compétition et loisir, ce qui permettra d'accueillir un plus grand nombre de loisirs avec compétences différentes des entraîneurs.

Sur un même créneau, alterner jeu sur terrain et une autre activité dans une autre salle type réunion.

Organisation par le CD de plateaux d'entraînement hors parcours de performance.

#### ✚ Modes de compétitions

Championnats en 3 phases permettant d'intégrer des équipes en cours de saison. Par exemple, septembre – décembre – février

Poules de brassage sur la 1<sup>ère</sup> phase et pas de classement sur la poule basse en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> phase pour favoriser l'intégration de nouvelles équipes

Suppression des championnats U11/U13 et organisation d'Opens par secteurs : 1 salle – plusieurs équipes – plusieurs rencontres – plusieurs niveaux. Convivialité recherchée et trouvée.

#### ✚ Pistes de réflexion

Trop de réglementations contraignantes dans certains CD

Carrefours d'échanges à organiser pour que les CD prennent d'avantage un rôle pilote

Les règlements sportifs généraux types devraient inciter à plus de souplesse de la part des CD

#### Règlements sportifs généraux type :

- ✓ **Dispositions obligatoires** : aucune modification ne pourra être faite par les LR/CD (vérification des licences, durée d'une rencontre, e-marque, maillots, procédures de réclamation...)
- ✓ **Dispositions adaptables** : dispositions prévues pouvant faire l'objet d'aménagements (conséquences du non-respect des obligations sportives, représentation pour deux clubs au cours de la même saison...). Assouplissement possible et toutes mesures plus contraignantes devront être soumises à l'accord du Bureau Fédéral.
- ✓ **Dispositions non obligatoires** : dispositions qui peuvent être intégrées ou pas dans les règlements sportifs des CD/LR à leur discrétion (école mini basket, points de bonification,...)

La FFBB réfléchit également à rédiger des règlements sportifs généraux types avec des dispositions obligatoires – adaptables – non obligatoires.

## VI. Plan de lutte contre les incivilités

- S'engager à faire respecter et faire vivre nos valeurs : solidarité – intégration – Fair play
- Sensibiliser tous les acteurs à prévenir toutes formes d'incivilité et de violences
- Soutenir l'ensemble des acteurs et intervenir chacun à son niveau pour être plus efficace
- Sanctionner de façon dissuasive ; des sanctions connues de tous et appliquées

## Challenge de l'Esprit Sportif du CD 22:

Nous maintenons le Challenge de l'Esprit Sportif pour cette saison, mais une réflexion sur sa modification est envisagée. Par exemple, l'extraire du règlement sportif pour devenir une action citoyenne.

## VII. Traitement disciplinaire du cumul des fautes techniques

### ✚ Incidences sur FBI et e-marque V2

- Menu déroulant pour enregistrer la FT en G1 ou G2
- Enregistrement de toutes les FT dans FBI pour d'éventuelles pénalités administratives
- Alerte générée par FBI dès 3 FT G1 ou 3 Fautes disqualifiantes sans rapport :
  - Infos club et licencié
  - Commission de discipline
  - CDO / CRO qui doivent être déclarées en tant que membre dans FBI pour pouvoir être destinataires
- Création d'un statut informatique hybride permettant au licencié sanctionné d'être désigné officiellement par la CDO ou la CRO alors qu'il ne dispose pas du statut lui permettant d'arbitrer

### ✚ Traitement disciplinaire du cumul des fautes techniques et/ou fautes disqualifiantes sans rapport

- Délai pour transmettre ses observations à la CDO ou CRO : 48h après la 3<sup>ème</sup> FT/FDSR
- Nombre de matchs à arbitrer : 2 rencontres sportives
- Niveau : déterminé
- Délai pour l'accomplir : 1 mois
- Désignation d'office sur un match (pas sur demande du licencié) exception faite aux règles d'aptitude médicale

## VIII. Pratique VxE

- ✓ Constituer un réseau Fédéral du Vivre Ensemble pour mieux accompagner
- ✓ Finaliser et rendre accessible la pratique du Basket Tonik Forme
- ✓ Guider les clubs pour conventionner avec des établissements et mettre en place Basket Santé, Basket Tonik, Basket Inclusif (EHPAD, IME, ...)
- ✓ Mise en œuvre de formations VxE pour les territoires ultramarins
- ✓ Valoriser le club qui accueille un joueur porteur d'un handicap
- ✓ Intégrer les LR dans la planification des formations VxE

### **Pratique VxE en local :**

- Nouvelle structure à Pordic en collaboration avec le CIAS du 4 avril au 4 juillet avec 2 séances Basket Santé par semaine
- Semaine du Basket Santé, dernière semaine de juin
- Développement du Micro Basket : Yffiniac et Dinan, respectivement par Valérie ALLIO et Steven RIOU, ont déjà le label Micro Basket. Anthony BLOUIN, AS Uzel, et Gilbert VAYER, EB St Brieuc, auront la visite de Vincent PARANT sur des séances ciblées pour que leur formation soit validée et que leur club obtienne le label. Une dotation de T-shirts et des fanions est prévue.

## IX. **Bracelets de fidélisation**

### **✚ Objectif de l'opération**

- Fidéliser nos plus jeunes licenciés à la pratique du basket
- Eviter le zapping
- Valoriser la fidélité du jeune joueur
- Valoriser son investissement au sein du club
- Valoriser sa participation aux actions fédérales

### **✚ Bracelets**

- Orange : toutes les années Baby basket
- Bleu : 1<sup>ère</sup> année de Minibasket
- Blanc : 2<sup>ème</sup> année de Minibasket
- Rouge : 3<sup>ème</sup> année de Minibasket
- Bleu/blanc/rouge : 4<sup>ème</sup> année de Minibasket

La question se pose sur le financement qui, pour cette saison, est réparti à 50/50 entre la FFBB et les CD.

Pour la saison 2023 – 2024, les CD auront le choix de financer à 100% l'opération ou à répartir la moitié avec les clubs qui participeront à l'opération.

## X. **Pratiques 3x3**

Jeunes : maintenir les compétitions de clubs surtout en U13 – U15

Seniors : organiser des compétitions d'équipes sous forme d'Opens start si blocage au niveau des clubs

Series : le blocage des dates par les LR et CD permet de mettre en place une compétition de qualité.

Communication : améliorer la communication sur les compétitions de clubs pour mettre en avant le 3x3 auprès de licenciés, et communiquer en priorité au plus près des licenciés.

### **✚ Journée nationale 3x3**

La FFBB met en place à compter des 16, 17 et 18 juin 2023 une **Journée nationale du 3x3** qui aura lieu tous les ans le 3<sup>ème</sup> week-end de juin sur 3 jours sur tous les territoires métropolitains et ultramarins.

La FFBB offrira 500€ par tirage au sort à 4 Comités qui participeront à cette journée selon les critères suivants :

- 1 Comité de moins de 1 000 licenciés
- 1 Comité de moins de 5 000 licenciés

- 1 Comité de moins de 10 000 licenciés
- 1 Comité de plus de 10 000 licenciés

La FFBB offrira 500€ à 30 clubs tirés au sort qui participeront également à cette journée selon les critères suivants :

- 15 clubs de moins de 150 licenciés
- 15 clubs de plus de 150 licenciés

#### **Rappel des différents évènements 3x3 sur le territoire des Côtes d'Armor :**

- 21 – 22 – 23 avril 2023 : Open Plus Access à Languoux (Entreprises, U15, U18, Séniors)

Un planning sera transmis aux élus pour se positionner.

- 12 mai 2023 : Finales régionales des Opens Entreprises
- 3 et 4 juin 2023 : tournoi pro Lite Quest masculin et finales départementales masculines

#### **XI. Projet de performance fédérale**

##### **🚩 Objectifs**

- Faire performer les équipes de France
- Former les futurs internationaux
- Renouveler l'élite professionnelle

#### **Les Ligues et Comités investis dans la performance durable.**

Les CD seraient investis de la formation des U13 et moins sous forme de camps à leur charge.

Les LR, elles, auraient la charge de la formation des U14, U15 et Pôles Espoirs.

Au fur et à mesure des années, ce système pyramidal permettra de resserrer l'élite.

#### **XII. Commission Départementale Equipements – CDE**

Sa mission a un rôle essentiel pour le classement des salles avec des missions étendues au suivi des play grounds.

#### **XIII. Projet Filière Féminine**

Le 15 mars 2023, une réunion regroupant la Ligue régionale, le CD22, les clubs (TLBA22 – Seagulls Pordic – ABC Guingamp – Lannion TB) avait pour objet de réfléchir à la mise en place d'une structure féminine sur le territoire des Côtes d'Armor.

Voir annexe 3 pour les détails

#### **XIV. Bilan financier et dispositions financières**

##### **🚩 Bilan financier**

Les premières perspectives sont encourageantes pour le bilan financier de la saison 2022 – 2023.

- ✚ **Fonds fédéraux** : une enveloppe de 200 000€ est à dispatcher entre les différents comités avec une perception possible pour les CD de moins de 5 000 licenciés

- ✚ **Dispositions financières V1**

Evolution à la hausse de dispositions fédérales

<b>Dispositions fédérales</b>	<b>2022 – 2023</b>	<b>2023 - 2024</b>
Socle	13€	14€
U7 – U11	0€	1€
U12 – U15	3.30€	7€
U16 – U18	13€	17€
U19 et +	13€	17€
Entreprises et Loisir	7€	10€

En raison de ces augmentations fédérales, le CD22 choisit de ne pas augmenter ses tarifs pour la prochaine saison.

L'absence de délégué de club sur e-marque sera pénalisée. La pénalité pour absence de marqueur et de chronométreur ne sera plus appliquée.

XV. **Finales des coupes départementales 2023**

Pour rappel, les finales 2023 se dérouleront à Plémet le samedi 10 juin sous les horaires suivants :

<b>HORAIRES</b>	<b>CATEGORIES</b>
10H30	U15M
12H30	U15F
14H30	U17M
16H30	U18F
19H00	SENIORS F
21H00	SENIORS M

XVI. **Commission des Officiels**

- ✚ **Formation continue – en visio ou présentiel - 20/03, 27/03 et 24/04**
- ✚ **Formation au Centre Henri Guerin : théorie et préparation à l'EAD les 15 et 16 avril pour 26 candidats**
- ✚ **Examen théorique : samedi 27 mai**
- ✚ **Observations des candidats sur matchs de championnat à compter du 5 mai**

**Formateurs CDO**

Maureen CONAN  
Camille PEDRON  
Victoria BOSCHER  
Xavier GODAIN  
Alex BECHAUD

Nicolas METAYER

**Prochaine réunion de la CDO à programmer en juin**

- ✚ Bilan de la saison
- ✚ Programmation des tutorats
- ✚ Programmation des formations continues
- ✚ Programmation des sessions de formation des futurs officiels
- ✚ Supports terrains pour les journées de formation – JRR – Mie Caline Régionale
- ✚

Le Président BOIVENT clôture ce troisième comité directeur de la saison 2022 – 2023 à 13h et donne rendez-vous aux membres du Bureau le lundi 3 avril 2023 à la Maison des Sports.

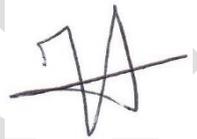
**Le Président du CD22**

**Eric BOIVENT**



**Le Secrétaire Général du CD22**

**Christophe HOUVRARD**



VALIDÉ